

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.65

2 mars 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>SUEDE</u>
2. Organisme responsable: Administration nationale de l'énergie
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Appareils électriques
5. Intitulé: Projet de règlement concernant l'enregistrement et l'homologation obligatoires des appareils électriques
6. Teneur: Le projet contient des prescriptions complétant le projet d'ordonnance concernant les appareils électriques distribué sous la cote TBT/Notif.89.18. Le projet énumère les produits qui doivent être enregistrés par l'Institut suédois d'essai et d'homologation des appareils électriques (SEMKO) avant d'être fabriqués ou importés pour l'usage domestique, ou pour la vente par des professionnels, ou mis en location. Un groupe limité de produits considérés par le projet comme étant à haut risque doivent être homologués par SEMKO avant d'être enregistrés. L'Administration nationale de l'énergie édictera de nouvelles prescriptions au sujet du système de contrôle des produits relevant du règlement.
7. Objectif et justification: Protection de la vie et de la santé des personnes
8. Documents pertinents: Ordonnance concernant les appareils électriques (distribuée sous la cote TBT/Notif.89.18). Lorsque le règlement entrera en vigueur, le règlement applicable à l'homologation des articles d'électricité (STEV-FS 1985:4) sera abrogé.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 9 juin 1989 et 1er janvier 1990 respectivement
10. Date limite pour la présentation des observations: 2 mai 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: